

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron		Date d'inspection Le 23 janvier 2026	
Nom de l'établissement Passe-Port 5-12		Numéro de permis 2009714	
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7		Numéro de téléphone (506) 740-7749	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
<p>Lors de ma visite non planifiée en avant-midi (température ressentie de -20), j'ai constaté la conformité du ratio pour les enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de l'information concernant les membres du personnel. - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Planification et documentation des activités : <p>• <input type="checkbox"/> Un calendrier d'activités a été élaboré et un album sera également mis à leur disposition.</p> <p>Observation de la collation qui est fournie par les parents pour les enfants d'âge scolaire (boîte à lunch). Les enfants jouent dans le gymnase à cause de la température.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque _____ Le 23 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Nathalie caron _____ Le 23 janvier 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"